

## **Conditions générales d'organisation et de vente.**

Les brocantes et les marchés sont organisés par Tienbooo Communication conformément aux dispositions établies par une convention entre les Mairies et l'entreprise. Ces manifestations se déroulent les dimanches et samedis, selon programmation du mois, horaires et lieux fixés. Toutefois, en fonction des priorités communales et des conditions météo entres autres, la manifestation peut être annulée et cela sans obligation d'information préalable ou de remboursement. Le marchand est tenu de souscrire à ses propres frais à toute assurance couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. L'Organisateur et les Mairies sont réputées dégager de toute responsabilité à cet égard. L'Organisateur est tenu responsable de la manifestation aux horaires imposés. Passé ces horaires, il est dégagé de toute responsabilité. Les horaires de mise en place et de déménagement sont affichés sur site ou disponibles sur demande. Veuillez respecter ces horaires afin de faciliter le nettoyage. Aucun véhicule n'est admis sur le site pendant le déroulement de la manifestation. L'Organisateur n'est en aucun cas responsable en cas d'accident dû au non respect de ces consignes. L'organisateur se réserve le droit d'interdire tout marchand ou produit ne correspondant pas aux thèmes de la manifestation -

ex: (armes à feu de toute catégorie, armes blanches, produits recelés ou contre-faits, animaux de compagnie et d'élevage, plantes illicites, la gastronomie, les produits à caractère religieux...)

Les boissons et cafés sont interdits à la vente, exception faite pour les bars et camions de la place. Le droit de place est dû dès la réservation. Le paiement s'effectue contre un ticket qui fait office de reçu délivré par le personnel de Tienbooo communication, identifiable par un badge. Les professionnels doivent présenter un extrait k-bis et ont une facturation forfaitaire de droit de place. Selon la loi, chaque exposant se doit de remplir lisiblement et correctement une fiche d'identification délivrée par l'Organisateur. Le participant s'engage à modérer le niveau de bruit, à respecter les bienséances habituelles et à protéger l'environnement. **(déchets emballés et retournés chez vous)** Le contrôle et la discipline de la manifestation sont sous la responsabilité de l'Organisateur. Tout produit inflammable est interdit à l'intérieur de la manifestation. En cas de litige sur l'application ou l'interprétation des conditions, le tribunal de Commerce de St Denis pourrait être saisi après épuisement de toutes les voies à l'amiable.

Organisateur :

Agence Tienbooo communication - 1, allée Leucipe 97420 le Port - Tél :  
02.62.55.30.20 – 0692 85.28.59 RCS A 402000061-APE 748 J. Police assurance :  
Allianz N° 2010009396